

P.V. de la réunion du C.C.P.C. du 25 octobre 2008.

Présences : Dubourg Charlie (président de la FSPFB), Marcq Roland, Paternoster Jean-Paul, Marcelis Willy, Coolens Albert, Collard Jean-Pierre, Detongre Guy, George Joseph, Magos Patrick, Dupont Alexandre, Gossiaux Michel, Noël Alain, Detaille Eric, Lefebvre Josette, Pilate Jean, Luyckx Jean-Marie.

Excusés : Schallenbergh Freddy, Gerckens Jean-François, Cazier Michel.

Absents : Depouille Christophe, Barbieux Nicolas.

La réunion débute à 9h30.

1. Approbation du PV de la réunion du CCPC du 21 juin 2008.

Aucune remarque n'est formulée en ce qui concerne ce procès-verbal. Le secrétaire signale que, lors de la réunion de juin, il avait omis de prendre l'original du procès-verbal de janvier et qu'une copie avait été contresignée par les délégués présents. Il demande de bien vouloir contresigner l'original du pv de cette réunion en même temps que le pv de la réunion de juin.

2. Commentaires de la réunion du BCFC du 18 octobre 2008.

Lors de cette réunion, le CCCV a souhaité que le CCPC se prononce sur la possibilité d'organiser des concours " Feeder " lors de tous les championnats de Belgique. Le CCPC marque son accord et propose d'étendre cette possibilité aux concours " Carpe en duo " et " Carnassiers ", pour autant que ces concours n'aient pas lieu dans la fédération qui organise le championnat de Belgique.

Le CCCV a également demandé si le CCPC peut marquer son accord sur la possibilité de réduire à 1.1 pintes la quantité maximale de larves aquatiques. Après discussion, le CCPC est d'avis que la liberté de réduire doit être laissée à l'appréciation de l'organisateur, pour autant que cette réduction soit clairement annoncée aux participants.

D'autre part, les statuts du BCFC doivent être revus. Le président attire l'attention sur le fait que ces statuts devront être mis en concordance avec ceux du BCA. Il conviendra également de revoir le ROI. Une commission chargée de ces révisions doit être constituée : le CCPC mandate MARCO Roland et LUYCKX Jean-Marie pour la révision des statuts et du ROI. En ce qui concerne la révision du règlement des compétitions, Jean-Paul PATERNOSTER a déjà dégrossi le travail en collaboration avec Isidoor Van Houdt et une réunion pour examiner les points en suspens devrait suffire.

Il va de soi que les différents membres mandatés par le CCPC peuvent se répartir les tâches.

Lors de la précédente réunion du CCPC, Monsieur Alain Noël avait indiqué qu'il ne voyait pas bien ce qui était entendu par " amputé de la poitrine " au niveau des handipêcheurs. La question a été posée lors de la réunion du BCFC et ces dispositions ne visent que les dames.

D'autres propositions ont aussi été formulées par le CCCV au niveau des championnats de Belgique, mais seront analysées dans le point de l'ordre du jour se rapportant aux CB.

3. Hameçon d'Or et de Cristal 2008.

En principe, il a été convenu que la cérémonie aurait systématiquement lieu le 2ème samedi de mars, la FSPFB se réservant le 1er samedi pour son assemblée générale. La cérémonie se déroulera donc le 14 mars 2009. En ce qui concerne les nominés pour l'hameçon d'or, le président signale qu'une concertation du bureau a eu lieu et qu'un certain nombre de lauréats a déjà été considéré. Au niveau des hameçons de cristal, le CCPC récompensera les bonnes prestations dans les championnats de Belgique. Le président rappelle que seuls les individus sont invités et que seuls les conjoints des nominés à l'hameçon d'or peuvent accompagner, exception faite pour les jeunes (U-14 et/ou U-18) qui peuvent se faire accompagner d'un adulte. Pour des raisons évidentes de place, il n'est pas possible de permettre l'accompagnement des nominés aux hameçons de cristal.

En ce qui concerne les propositions de lieux, deux suggestions ont été formulées. Il semble cependant que la majorité reste favorable à l'endroit fixé cette année (Le Tulipier à Franc-Warret), eu égard à la formule intéressante de forfait par personne, aux prix proposés et aux facilités d'accès et de parking.

Monsieur Detaille signale que, pour 2010, il souhaiterait que la manifestation puisse être organisée au parc de Jemappes, des travaux d'aménagement des locaux étant programmés.

Le président rappelle qu'au travers de cette manifestation, le CCPC veut défendre l'image de marque de la pêche et des pêcheurs, et que la tenue de ville est obligatoire.

4. Championnat de la Coupe de la Communauté Française. Règlement.

Chacun a reçu des propositions écrites (par mail) et différentes fédérations ont émis des propositions de modifications. Ces dernières propositions n'ont pas encore toutes été intégrées. L'assemblée admet qu'il n'est pas possible de reprendre l'examen de ce règlement à la présente réunion et propose de constituer une commission à cet effet. Le secrétaire est d'avis que, la 1ère manche de l'édition 2009 étant fixée en avril, la maison ne brûle pas encore, et que les propositions d'amendements peuvent être reçues tout au long du mois de novembre, ce qui laisse le temps à chaque fédération. La commission pourrait donc se pencher sur la finalisation de ce règlement en décembre. Les volontaires pour faire partie de cette commission sont Messieurs Michel Gossiaux, Jean-Paul Paternoster, Willy Marcelis, Guy Detongre, Patrick Magos, Josette Lefèvre et Jean Pilate. Une date sera convenue en fonction des disponibilités des locaux de la MPW.

Le président signale aussi qu'il avait été envisagé d'inviter les dix premiers classés à l'HO et demande à l'assemblée de prendre une décision. Marcq Roland estime qu'il est important, eu égard au sponsor et au montant de l'intervention, d'établir un classement reprenant l'ensemble des participants, et qu'il ne faut surtout pas se limiter à reprendre les 30 premiers classés. Après en avoir longuement débattu, le CCPC convient d'inviter les trois premiers classés et de prévoir un autre moyen pour la remise des prix. Cet autre moyen peut être prévu par le règlement.

Pour l'édition 2009, les dates arrêtées sont le 12 ou le 19 avril (à convenir entre la Basse Sambre et la Fédération de la Senne), le 17 mai (Dendre ?) et le 23 août (Est Compétition). Le président indique par ailleurs que des contacts ont été pris avec la Fédération du Centre qui ne s'oppose pas du tout à une organisation concertée, dans les eaux locales.

5. Championnats de Belgique.

Le président demande aux délégués de formuler leurs remarques sur les différents championnats de cette année :

Le secrétaire distribue préalablement la traduction du rapport 2008 d'I. Van Houdt et indique que deux ou trois détails n'intéressant pas le CCPC n'ont pas été traduits.

- handipêche : aucune remarque

- Carpe : (non repris dans le rapport). Monsieur Detaille fait rapport à l'assemblée du

déroulement de l'édition 2008. Dans l'ensemble, les relations avec les membres se mettent bien en place et les difficultés s'aplanissent. Il remercie la Fédération du Centre pour la mise à disposition du parcours et l'aide fournie. Le CCPC note, tout comme pour le championnat " carnassier ", que la participation d'équipes flamandes est plus que limitée, et espère que la bonne atmosphère qui a prévalu cette année va dynamiser l'attrait pour cette manifestation.

- DVJ : Selon JP Paternoster, des manches de 3 heures sont trop longues pour ce championnat. Non seulement pour certaines catégories de participants (dames et U-14), mais elles retardent aussi l'établissement des classements (5 classements différents) et la distribution des prix et palmarès. Ceci d'autant plus que le règlement précise qu'il faut une interruption de 2h30 entre les deux manches. Le président invite à insérer éventuellement des précisions spécifiques à ce championnat dans le nouveau règlement. Monsieur Paternoster signale aussi que le 3ème vétéran (Monsieur Ludo Bosmans) n'était pas présent au podium.

- ½ Finale : Aucun fléchage malgré les travaux. La remarque a déjà été faite lors de la réunion BCFC. Le secrétaire signale qu'il avait soulevé le problème des captures insuffisantes sur ce parcours, vu les précédents, et émis les plus grandes réserves. Le déroulement des faits lui donne raison, malgré les garanties données par le CCCV.

- Finale : pas d'autres remarques que celles reprises au rapport du responsable. Il a été convenu, lors de la réunion du BCFC du 18 octobre, que pour autant qu'un justificatif écrit soit adressé au responsable, les pêcheurs ayant abandonné lors de la finale de l'individuel (tempête) et aussi lors du feeder (conditions climatiques très difficiles) ne seraient pas sanctionnés.

- Lors de la réunion du BCFC du 18 octobre, le CCCV a proposé que les enveloppes puissent être remises aux délégués de fédérations. Le CCPC, après en avoir débattu, constate que seulement trois enveloppes n'ont pas été remises. Il rejette donc cette proposition.

- Le secrétaire pense aussi que, d'une manière générale, il est important de se pencher sur la nécessité de revoir l'organisation générale des championnats nationaux, de manière à réduire le nombre de participants aux épreuves finales et augmenter en même temps le nombre de parcours disponibles. Des pistes de réflexion ont également été proposées par I. Van houdt.

- Pour 2009, les fédérations du CCPC devront organiser les championnats suivants :

Handipêche : 23 mai Luxembourg

DVJ : 30 août CCCV

Interclubs : 20 septembre Liège

Feeder : APB

½ finale (sous réserve) Senne

Carpe : 26, 27 et 28 juin (Senne, sous réserve d'approbation du parcours par E.

Detaille)

Une sélection pour les duos carpistes aura lieu l'avant dernier dimanche de août.

Le président demande de bien vouloir confirmer les candidatures aux organisations 2009.

6. Présélections Carpe.

Avant de débattre de ce point spécifique, le président donne la parole à Monsieur Charlie Dubourg, président de la FSPFB qui doit quitter le cénacle à midi et qui souhaite livrer quelques informations.

Cette année, pour la 1ère fois, la FSPFB a été invitée à participer au trophée des Communes Sportives, manifestation assez gigantesque qui se tenait à Marche, et organisée sous l'égide de l'ADEPS. Un certain nombre de personnalités est évidemment présent et cette opportunité doit être mise à profit pour mettre la pêche en vitrine (rare discipline sportive non représentée). Il faut absolument que la pêche participe activement à l'édition prochaine et Monsieur Dubourg espère vivement qu'une délégation

représentative de la compétition y prenne part. Cet événement a lieu le jour de la fête de la communauté française. Monsieur Dubourg en parlera lors de la réunion du CA de la FSPFB, mais souhaitait déjà en toucher un mot aujourd'hui, de manière à pouvoir mieux se préparer.

Monsieur Pilate indique que si l'édition 2009 se déroule, comme annoncé, le samedi 26 septembre 2009, la participation des instances de compétition est effectivement envisageable. En outre, pour Marcq Roland, il faut voir dans quelle mesure la compétition va être impliquée par rapport à la FSPFB, maintenant que les relations se sont quand même nettement améliorées.

Monsieur Dubourg espère aussi que l'on parviendra à changer la fausse image du pêcheur que d'aucuns se complaisent à véhiculer.

Monsieur Pilate remercie Charlie Dubourg de sa venue.

Un point relatif aux présélections carpes a été porté à l'ordre du jour puisqu'il semble qu'une certaine confusion règne sur l'interprétation des présélections. Monsieur Detaille précise, comme il l'a bien expliqué aux pêcheurs carpistes eux-mêmes, qu'il s'agit bien de présélections. Un certain nombre de duos a effectivement été retenu pour disputer des sélections et ce nombre d'équipes sera complété par des équipes issues du championnat de Belgique (jusqu'à 15 équipes au total). Dès que ces 15 équipes seront connues, des sélections seront organisées pour participer au championnat du monde. Pour Jean-Paul Paternoster, les explications données au départ ne sont pas claires. Après explications données par Eric Detaille, il semble que les choses n'aient pas été bien comprises. L'assemblée estime toutefois que, pour l'avenir, il est recommandé d'être prudent dans la formulation des courriers.

Monsieur Detaille signale que pour les sélections qui ont été organisées en France, tous les frais ont été supportés par les participants exclusivement.

7. Championnats internationaux.

Au niveau de la participation au championnat du monde Handipêche, il faut déplorer le manque flagrant d'esches mises à la disposition de l'équipe. Le CCPC se pose la question de savoir où sont passées les amorces fournies par le sponsor ?

Lors de la réunion du BCFC, il a été signalé que les dates pour les sélections handipêche 2009 n'étaient pas encore connues, mais sont prévues en avril 2009 !

En ce qui concerne le CM des jeunes, le CCPC a acté lors de la réunion du BCFC que le coach des équipes " jeunes " avait décidé, d'autorité, de ne pas participer au C.M. avec une autre équipe que les U-18, étant donné que cette seule équipe était plus facile à gérer et qu'en outre, le CM a lieu au Portugal ...

Le CCPC réprovoque ce fait et estime que ce n'est pas à un coach de décider de la participation, mais bien au BCFC...

En ce qui concerne les seniors, rien de spécial à signaler.

8. Championnat du Monde 2008 Jeunesse.

Le gros problème qu'il a fallu gérer était le manque flagrant de contrôleurs. Monsieur Marcq Roland signale que plusieurs points du règlement international n'ont pas été respectés (disposition des numéros, polos des capitaines, ...) et que certaines dépenses ont été engagées alors qu'elles n'étaient pas nécessaires (panneaux des secteurs et piquets). Il semble par ailleurs que des chambres aient été réservées dans un hôtel à Gand pour toutes les équipes belges de jeunes. Ces chambres doivent être payées même si certains membres des équipes ne les ont pas occupées. Le CCCV estime que ces coûts s'élevant à un total de 6.260 EUR, générés par des équipes belges, doivent être pris en charge par le BCFC. Le CCPC estime qu'une telle situation ne s'est jamais présentée et trouve la prise de position du CCCV très cavalière. Le CCPC réprovoque en tout cas que des

décisions aient été prises unilatéralement au nom du BCFC et compte rediscuter ce point ultérieurement.

9. Compte rendu de la réunion avec Luc MEERS.

Le président expose le déroulement de la réunion qui s'est tenue avec l'intéressé le vendredi 8 août 2008 à 19h00 à Tubize, en présence de JP Paternoster, JM Luyckx et Jean Pilate.

Monsieur Pilate communique le contenu de la lettre de Est compétition concernant Monsieur M. Mombeek.

10. Situation financière du CCPC.

En ce qui concerne l'avance au BCFC, le trésorier a demandé d'acter qu'un montant de 4.000 euro a été versé au BCFC depuis le début de l'année.

11. Divers.

a) A la demande du secrétaire, il est rappelé que le montant alloué par le CCPC au club francophone participant au championnat du monde s'élève à 750 euro. Ce montant est majoré de 100 euro par pêcheur ayant aidé lors de compétitions internationales organisées par le BCFC en Belgique avec un maximum de dix pêcheurs.

b) Il est ensuite procédé à la répartition des vestes fournies par la loterie nationale pour les jeunes. Cette répartition est effectuée en fonction du nombre de licences des fédérations.

La réunion est levée à 13h25.